



CANADIAN REGISTRATION BOARD OF OCCUPATIONAL HYGIENISTS CONSEIL CANADIEN D'AGRÉMENT DES HYGIÉNISTES DU TRAVAIL

ROH - Admissibilité

L'agrément ROH se fait par examen. L'admissibilité à l'examen s'appuie sur l'une ou l'autre des combinaisons suivantes de qualifications académiques et d'expérience professionnelle.

Qualifications académiques	Expérience professionnelle
PhD (Hygiène du travail ou l'équivalent)	2 ans
PhD (en sciences ou génie admissible)	3 ans
Maîtrise (Hygiène du travail ou l'équivalent)	3 ans
Maîtrise (en sciences ou génie admissible)	4 ans
Baccalauréat (en sciences ou génie admissible)	5 ans

L'expérience professionnelle sera reconnue uniquement pendant les périodes où le candidat a exercé ses principales fonctions (plus de 50 % pour chaque année) dans l'exercice professionnel de l'hygiène du travail ou autres activités étroitement liées. Il faut soumettre deux références d'hygiénistes du travail agréés (ROH) ou d'autres individus agréés (p. ex., CIH, PSAC, CSP).

ROH par procédure accélérée - Admissibilité

Le candidat qui a terminé un programme postsecondaire en hygiène du travail de l'une ou l'autre des universités canadiennes suivantes est admissible à la portion de l'examen à choix multiples :

- Université de la Colombie-Britannique
- Université de Toronto
- Université McGill
- Université de Montréal

Après avoir satisfait aux exigences requises pour exercer dans le domaine de l'hygiène du travail, conformément au tableau ci-dessus, le candidat peut se présenter à la partie écrite de l'examen ROH ainsi qu'à l'entrevue.

Pour d'autres renseignements concernant l'inscription aux programmes postsecondaires en hygiène du travail indiqués ci-dessus, veuillez contacter :

- Université de la Colombie-Britannique – Shain Meghji; oeh@spph.ubc.ca
- Université de Toronto – Andrea Sass-Korsak; a.sass@utoronto.ca
- Université McGill – Occupational Health Grad Coordinator; gradcoord1.eboh@mcgill.ca
- Université de Montréal - Maximilien Debia, Ph.D.; maximilien.debia@umontreal.ca